

N°32/2020

Arrêtés de la Présidente

Du 13 mars 2020

SOMMAIRE

Arrêts de la Présidente du Conseil régional

- Arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature à l'ensemble des vice-présidents
- Arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature à :
 - Charles DELALONDE, directeur général adjoint en charge de l'entreprise, de l'innovation et de l'international,
 - Sébastien VALLET, directeur général adjoint en charge de l'orientation, de la formation et de l'emploi,
 - Fabrice CHAINARD, directeur général adjoint en charge de la culture, du sport et des associations,
 - Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL, directrice générale adjointe en charge des transports, des infrastructures, de l'énergie, du patrimoine et de l'environnement
 - Erwan de CHARETTE, directeur général adjoint en charge des territoires, de la ruralité et des politiques européennes
 - l'ensemble des directeurs

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des assemblées
Dossier suivi par : Catherine PERROT
Tél : 02.28.20.55.24 - Fax : 02.28.20.50.51

Nantes, le 16 mars 2020

AVIS DE MISE A DISPOSITION

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Sont parus :


- L'arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature à l'ensemble des vice-présidents
- L'arrêté de la Présidente du 13 mars 2020 donnant délégation de signature à :
 - Charles DELALONDE, directeur général adjoint en charge de l'entreprise, de l'innovation et de l'international,
 - Sébastien VALLET, directeur général adjoint en charge de l'orientation, de la formation et de l'emploi,
 - Fabrice CHAINARD, directeur général adjoint en charge de la culture, du sport et des associations,
 - Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL, directrice générale adjointe en charge des transports, des infrastructures, de l'énergie, du patrimoine et de l'environnement
 - Erwan de CHARETTE, directeur général adjoint en charge des territoires, de la ruralité et des politiques européennes.
 - l'ensemble des directeurs.

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n°32/2020, est mis à disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage

Le : **16 MARS 2020**

Pour la Présidente du Conseil régional et par
délégation,
La Directrice des affaires juridiques et des
assemblées



Carine BOULAY

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4231-3 et L.4231-9,
- VU** les délibérations du Conseil régional relatives à l'élection du Président, à la composition et à l'élection de la Commission permanente en date du 18 décembre 2015,
- CONSIDERANT** que depuis le 11 mars 2020 l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie la situation mondiale du virus COVID-19 de pandémie touchant désormais plus d'une centaine de pays sur une zone étendue,
- CONSIDERANT** que le virus est présent sur le territoire français et se développe rapidement, avec notamment plusieurs zones de regroupement de cas appelés « clusters »,
- CONSIDERANT** les consignes et mesures sanitaires prises par les autorités publiques françaises face à cette plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle, qui ont pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus,
- CONSIDERANT** l'impact social et économique sans précédent de cette pandémie,
- CONSIDERANT** cette situation exceptionnelle et les mesures sanitaires, administratives et d'urgence prises par le Président de la République et le Gouvernement,
- CONSIDERANT** dans ces circonstances exceptionnelles la nécessité d'assurer la continuité des services publics régionaux tout en prenant en compte les impératifs de santé publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente du conseil régional, délégation de signature est donnée à l'ensemble des vice-présidents à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives concernant les affaires de la région, y compris les rapports de la Présidente au conseil régional et à la commissions permanente et les délibérations ainsi que les actes relatifs au fonctionnement, à l'organisation des services régionaux et à l'exercice du pouvoir hiérarchique, à la gestion du personnel, à la commande publique, aux actions précontentieuses et contentieuses.

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans la région et le jour de sa publication au recueil des actes administratifs.



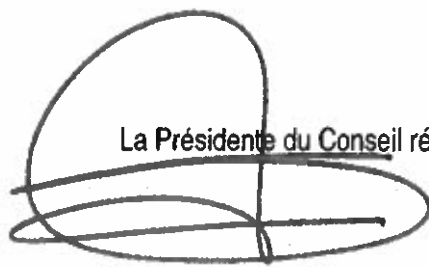
ARTICLE 3

Le présent arrêté restera en application tant que les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19 le justifient.

ARTICLE 4

Le directeur général des services de la Région des Pays de la Loire et le payeur régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le **13 MARS 2020**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned over the text 'La Présidente du Conseil régional'.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20200316-2020_delegation-
AI
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4231-3,
VU la délibération relative à l'élection de la Présidente en date du 19 octobre 2017,
VU l'arrêté d'organisation générale des services en date du 23 janvier 2017,

CONSIDÉRANT que depuis le 11 mars 2020 l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie la situation mondiale du virus COVID-19 de pandémie touchant désormais plus d'une centaine de pays sur une zone étendue,

CONSIDÉRANT que le virus est présent sur le territoire français et se développe rapidement, avec notamment plusieurs zones de regroupement de cas appelés « clusters »,

CONSIDÉRANT les consignes et mesures sanitaires prises par les autorités publiques françaises face à cette plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle, qui ont pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus,

CONSIDÉRANT l'impact social et économique sans précédent de cette pandémie,

CONSIDÉRANT cette situation exceptionnelle et les mesures sanitaires, administratives et d'urgence prises par le Président de la République et le Gouvernement,

CONSIDÉRANT dans ces circonstances exceptionnelles la nécessité d'assurer la continuité des services publics régionaux tout en prenant en compte les impératifs de santé publique,

ARRÊTE :**ARTICLE 1^{er}**

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Charles DELALONDE, directeur général adjoint en charge de l'entreprise, de l'innovation et de l'international
- Monsieur Sébastien VALLET, directeur général adjoint en charge de l'orientation, de la formation et de l'emploi
- Monsieur Fabrice CHAINARD, directeur général adjoint en charge de la culture, du sport et des associations et directeur culture, sport, associations
- Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL, directrice générale adjointe en charge des transports, des infrastructures, de l'énergie, du patrimoine et de l'environnement
- Monsieur Erwan de CHARETTE, directeur général adjoint en charge des territoires, de la ruralité et des politiques européennes

à l'effet de signer tous actes, décisions, documents et correspondances administratives relatifs à la commande publique en lien avec leurs attributions.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Vincent LECOMTE, directeur des ressources humaines
- Monsieur Emmanuel BERNARD directeur des finances et de la commande publique
- Monsieur Patrick LANGRAND, directeur de la transformation numérique
- Madame Carine BOULAY, directrice des affaires juridiques et des assemblées
- Monsieur Thomas de MOUCHERON, directeur des lycées



- Madame Magali BRICAUD directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur Renaud MOUTARDE, directeur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Monsieur Jean-François LEGRIS, directeur des transports et des mobilités
- Madame Caroline SIMON-PAWLUK, directrice de la transition énergétique et de l'environnement
- Madame Barbara VILLANUEVA, directrice du patrimoine immobilier
- Madame Nathalie LE BOULCH-VILLERS, directrice des territoires et de la ruralité
- Monsieur Pierre ABLINE directeur des politiques européennes
- Monsieur Nicolas BLONDEAU, directeur des entreprises et de l'innovation
- Monsieur Frédéric POUILLAIN, directeur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire
- Madame Gaëlle RILLOT-GLOANEC, directrice des affaires internationales
- Madame Maud BRETIGNIERE, directrice de la communication

à l'effet de signer les arrêtés et décisions de la Présidente à portée individuelle en lien avec leurs attributions.

ARTICLE 3

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans la région et le jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4

Le présent arrêté restera en application tant que les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du virus COVID-19 le justifient.

ARTICLE 5

Le directeur général des services de la Région des Pays de la Loire et le payeur régional sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté en un exemplaire original

Fait à NANTES, **13 MARS 2020**

La Présidente du Conseil Régional
des Pays de la Loire,



Christelle MORANÇAIS

<p>Accusé de réception en préfecture 044-234400034-20200316-2020_Delegation- AI Date de télétransmission : 16/03/2020 Date de réception préfecture : 16/03/2020</p>
